

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU VERCORS

LA CHAPELLE EN VERCORS / SAINT AGNAN EN VERCORS  
45 RUE DES ÉCOLES – 26420 SAINT AGNAN EN VERCORS

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 11 MARS 2026

Le **onze mars deux mil vingt-six**, à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni en session **ordinaire**, dans la salle Audouaire à Saint Agnan en Vercors, sous la Présidence de Monsieur **Yves PESENTI**, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Messieurs Yves PESENTI, Cyrille EYMARD, Pascal BRUNET, Michaël AUDEMARD, Alexandre BONNIER, Laurent LEONOFF, Frédéric ALLIER et Robert JUGE.

Absents : /

Absents excusés : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEONOFF.

Assistait également à la réunion : /

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- ✓ Approbation du procès-verbal du 18/02/2026.
- ✓ Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 : Budgets Eau et Assainissement.
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2025 : Budgets Eau et Assainissement
- ✓ Vote du budget primitif 2026 : Budgets Eau et Assainissement.
- ✓ Questions diverses.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Président demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour : *approuvé à l'unanimité.*

- Remboursement de frais à un agent syndical

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEONOFF.

Approbation du procès-verbal du 18/02/2026 : *approuvé à l'unanimité.*

### **DELIBERATION N°2026-03 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET EAU.** Approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité Syndical le compte financier unique 2025 du budget eau, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :		<u>Investissement</u> :	
Dépenses	219 353,16 €	Dépenses	94 754,85 €
Recettes	163 074,80 €	Recettes	333 572,61 €
Solde d'exécution	-56 278,36 €	Solde d'exécution	238 817,76 €
Résultat à la clôture 2024	95 978,41 €	Résultat à la clôture 2024	-212 673,81 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>39 700,05 €</b>	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>26 143,95 €</b>

**Restes à réaliser d'investissement à reporter :**

Recettes	27 000,00 €
Dépenses	41 200,00 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DÉCLARE** que le Compte financier unique 2025 budget EAU, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°2026-04 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EAU.**  
**Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Eau pour l'exercice 2025 s'élève à **39 700,05 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :  
Report en exploitation R 002 sur budget 2026 : ..... **39 700,05 €**

**DELIBERATION N°2026-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 EAU.** Approuvé à l'unanimité

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2026 service EAU, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	254 070,00 €	Dépenses	356 500,00 €
Recettes	254 070,00 €	Recettes	356 500,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Syndicat « service eau »

**DELIBERATION N°2026-06 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT.** Approuvé à l'unanimité

Monsieur Le Président présente aux membres du Comité Syndical le compte financier unique **2025** du budget assainissement, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	218 729,69 €	Dépenses	227 798,46 €
Recettes	267 363,84 €	Recettes	187 471,55 €
Solde d'exécution	48 634,15 €	Solde d'exécution	-40 326,91 €
Résultat à la clôture 2024	41 509,02 €	Résultat à la clôture 2024	255,17 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>90 143,17 €</b>	<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>-40 071,74 €</b>

<b>Restes à réaliser d'investissement à reporter :</b>	
Recettes	138 900,00 €
Dépenses	72 100,00 €

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DÉCLARE** que le Compte financier unique 2025 budget ASSAINISSEMENT, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°2026-07 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 ASSAINISSEMENT. Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le résultat positif du service de l'Assainissement pour l'exercice 2025 s'élève à **90 143,17 €** en fonctionnement. Cette somme est conforme aux écritures du comptable principal du SGC Nord Drôme. Il convient de procéder à l'affectation de cet excédent.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

Report en exploitation R 002 sur budget 2026 : .....**90 143,17 €**

**DELIBERATION N°2026-08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT. Approuvé à l'unanimité**

Sous la présidence de Monsieur Le Président, le Comité Syndical examine le budget primitif 2026 service ASSAINISSEMENT, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	304 700,00 €	Dépenses	456 371,00 €
Recettes	304 700,00 €	Recettes	456 371,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du Syndicat « service assainissement »

**DELIBERATION N°2026-09 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT SYNDICAL. Approuvé à l'unanimité**

Mme Evelyne BOTALLA-GAMBETTA a acheté des enveloppes timbrées (paquet de 100) et un recommandé avec AR, pour un montant total de 162,37 € suivant la facture de la Poste n°F003AA001253640 du 10/03/2026.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- ✓ **DECIDE** de rembourser les frais d'achat d'un montant de 162,37 € à Mme Evelyne BOTALLA-GAMBETTA par l'émission d'un mandat au compte 6261 *Frais d'affranchissement*.

### Questions diverses :

**Equilibre budgétaire** : Monsieur le Président soulève le problème des amortissements dans le budget eau. En effet les amortissements des subventions et les amortissements des travaux laissent un delta d'environ moins 50 000 € dans le budget de fonctionnement, ce qui risque de mettre ce budget en difficulté dans les années à venir. Des réunions ont eu lieu à ce sujet avec la DDFIP, et quelques pistes sont à l'étude pour régler ce problème.

**Travaux d'assainissement au Hameau des Appaix à la Chapelle en Vercors** : les travaux sont presque terminés, il ne reste que les bicouches à réaliser. Les courriers d'information de la mise en service du réseau d'eaux usées, peuvent être envoyés aux habitants concernés.

**Contrat de Délégation du Service Public EAU** : le contrat avec Véolia a été signé et va être transmis à la Préfecture pour contrôle de l'égalité.

**Protection de la conduite AEP Combe Male** : Monsieur le Président rappelle que suite à une visite sur site, il avait été constaté que le grillage installé pour protéger de chutes de pierres, la conduite d'adduction d'eau en sortie de la grotte du Trou de l'Aygue, s'est affaissé et ne remplit plus le rôle qui lui était dédié. Après plusieurs échanges de mails avec les maîtres d'œuvre, Idées Eaux et Beaur, et l'entreprise Hydrokarst, une proposition technique a été proposée et chiffrée. Monsieur le Président considère que ce n'est pas au Syndicat de supporter le coût financier de cette remise en état. Il va en faire part aux deux maîtres d'œuvre et à l'entreprise et si aucun accord n'est trouvé, le syndicat fera appel au service juridique de l'assurance du syndicat, afin qu'une procédure soit engagée.

**Courriers aux abonnés** : des courriers sont en préparation pour informer les abonnés :

- des nouveaux tarifs de l'eau et de la suppression de la tranche dégressive à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026,
- de l'exonération par l'Agence de l'Eau de la redevance « consommation d'eau potable » dont les éleveurs peuvent bénéficier sous conditions.

La séance est levée à 21h30

Le Secrétaire,  
Laurent LEONOFF



Le Président,  
Yves PESENTI

